

Paris, le 14 juin 1919.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro d'aujourd'hui vous voulez bien parler de l'incident de la Chambre où j'ai dû intervenir. Vous me prêtez des paroles que je suis obligé de rectifier. Conduit à la questure, on m'a fait observer, en effet, que le règlement de la Chambre interdisait toute manifestation des " invités ". J'aurais pu faire remarquer que, mardi dernier, trois journalistes ont applaudi les interpellateurs de la tribune des directeurs de journaux et, qu'après le rappel à l'ordre de M. le président de la Chambre des députés, les socialistes se sont tournés vers les manifestants pour les applaudir à leur tour. Je ne l'ai pas fait. Je me suis simplement contenté de dire qu'il y a des excitations à l'indiscipline qu'un officier français ne peut pas laisser passer, même au Parlement, parce que, là aussi, il a le devoir de défendre ses hommes, et que ceux qui ont donné la victoire à la France ne la laisseront pas saboter. J'ai ajouté: " Je n'ai qu'un seul tort, messieurs, contre votre règlement: c'est tout. " Ce ne sont pas là des excuses ni le désaveu d'un acte que je ne regrette pas.

Je compte, monsieur, que vous accueillerez cette rectification, à laquelle j'ai droit, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

HÉRICOURT,

sous-lieutenant au 418^e R. I.